

Résolution du conseil d'arrondissement de Verdun en faveur d'une passerelle piétonne et cycliste entre L'Île-des-Sœurs et Verdun et sollicitant l'appui de l'ensemble des acteurs gouvernementaux.

Considérant que l'arrondissement de Verdun est composé de deux secteurs géographiques, séparés par le fleuve St-Laurent, soit l'île des Sœurs et la partie située sur l'île de Montréal, ci-nommée Terre-ferme;

Considérant que, dès 1967, le Plan directeur de la Ville de Verdun prévoyait un pont local entre la Terre-ferme et l'île des Sœurs, dans l'axe central Galt – Marguerite-Bourgeoys;

Considérant que seuls deux accès autoroutiers relie l'île des Sœurs à l'île de Montréal et que, dans les deux cas, aucun ne mène directement au cœur commercial et institutionnel de Verdun;

Considérant que plusieurs infrastructures culturelles, sportives et récréatives sont situées du côté de la Terre-ferme et que l'arrondissement souhaite y consolider son pôle culturel et sportif autour de l'Auditorium et de la plage urbaine de Verdun, près de la rue Galt, point le plus central de l'arrondissement;

Considérant qu'une passerelle au-dessus du fleuve dans l'axe Galt – Marguerite-Bourgeoys permettrait aux résidents du quartier de L'Île-des-Sœurs de rejoindre rapidement la station de métro De l'Église, l'Hôpital de Verdun, l'Auditorium, la plage ainsi que les centaines de commerces et services se trouvant sur la rue Wellington ou à proximité;

Considérant qu'un lien au-dessus du fleuve dans l'axe Galt – Marguerite-Bourgeoys permettrait aux résidents de la Terre-ferme de rejoindre rapidement le Boisé Saint-Paul, les centres communautaires La Station et Elgar, le Parc Adrien-D.-Archambault, la future station Île-des-Sœurs du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que de futures infrastructures collectives;

Considérant qu'une passerelle au-dessus du fleuve dans l'axe Galt – Marguerite-Bourgeoys dédiée à l'usage exclusif des piétons et des cyclistes encouragerait le transport actif auprès des résidents de L'Île-des-Sœurs et de la Terre-ferme, dont la part modale est en pleine croissance dans l'arrondissement;

Considérant qu'un lien supplémentaire entre L'Île-des-Sœurs et le pôle récréosportif de l'arrondissement permettrait de renforcer le sentiment d'appartenance entre les deux quartiers, tout en améliorant la fluidité et les temps de parcours des déplacements internes;

Considérant l'importance de minimiser l'impact qu'aurait l'aménagement de toute infrastructure de transport reliant L'Île-des-Sœurs à la Terre-ferme sur l'environnement naturel des berges et les vues sur le fleuve;

Il est proposé par
et appuyé par

Que le conseil d'arrondissement de Verdun affirme sa volonté de construire une passerelle dédiée exclusivement au transport actif dans l'axe Galt – Marguerite-Bourgeoys;

Que le conseil d'arrondissement de Verdun sollicite l'appui des différents paliers de gouvernement à ce projet de passerelle;

Que le conseil d'arrondissement de Verdun mandate ses services afin de réaliser, en collaboration avec la ville-centre, les analyses techniques et financières ainsi que les études préliminaires à ce projet de passerelle, et ce, d'ici 2021.